

Lettre de Bruyset Jean Marie (père) à D'Alembert, 15 octobre 1782

Expéditeur(s) : Bruyset Jean Marie (père)

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Bruyset Jean Marie (père), Lettre de Bruyset Jean Marie (père) à D'Alembert, 15 octobre 1782, 1782-10-15

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1355>

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitM. Bruyset le J[eune] nous a fait part à son retour de Paris de l'entretien qu'il avait eu l'honneur d'avoir avec vous...

RésuméDécline la proposition faite par D'Al. à Bruyset le Jeune de publier un nouveau vol. de morceaux de Tacite, autres traductions, Dotteville, Dureau de La Malle. L'assure que leur privilège pour les Mélanges n'empêchera pas D'Al. de publier chez un autre libraire. Avait obtenu le privilège par Néville. Santé de D'Al. et de Bruyset père.

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire82.54

Identifiant79

NumPappas1937

Présentation

Sous-titre1937

Date1782-10-15

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilhaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné

Publication de la lettreNon renseigné

Lieu d'expéditionLyon

DestinataireD'Alembert

Lieu de destinationParis

Contexte géographiqueParis

Information générales

LangueFrançais

Sourceautogr., d.s., « Lyon », adr., cachet rouge, 3 p.

Localisation du documentParis Institut, Ms. 2466, f. 18-19

Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesNon renseigné

Auteur(s) de l'analyseNon renseigné

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

BS 2466

4937
79

Proc. Toulouse 61.2166, f. 19-29

25 octobre 1732. Jean-François Brugot à Villeneuve

BD 79 1937

Paris M.
Dalembert

Brugot

Lyonto 15. 8. 1782.

18

Monsieur

79

M. Brugot le Jeune m'a fait part à l'ouverture de l'avis de l'entretien qu'il a eu
avec l'honorable M. D'Albret auquel il a fait état de l'offre que vous l'avez chargé de nous faire faire
pour nous au volume d'ores et d'ores, de l'avis de l'affaire à faire cuire à laquelle que vous avez déjà
émis et qui se paroîtront avec d'innombrables changements. Nous avons eu déjà dans
la première partie de cette année l'honneur de vous proposer les viseaux que nous avions
permis de faire faire l'entreprise, illes se qui sont en une nouvelle forme pour nous
à traduire dans les termes d'ores et d'ores, par celle de D'Albret qui le comprend d'autant
meilleur que M. D'Albret nous a déclaré le fort rapport que nous avions l'un à l'autre
la confiance que nous avons. Monsieur, dans le cas que ce soit dans les plus courtes
nous pourrions contre toute convenance, la multyplié de l'entreprise dans nos formes
changées nous pourrions par la distribution de nos fonds. Il nous est flottant que
vous nous enverrez une réponse à ce sujet.

M. Brugot le Jeune nous a fait part en même temps de l'appréhension où

monstrez que le Privilège que nous avions pour nos éditions fût effectué à la
quintaine librairie et chargé à l'acquisition du Monnaie de Toulouse. Nous n'avions
aucun de ces priviléges qu'avec l'approbation de nos collègues par lesquels il fut
nous accordé au nom et au nom de l'éditeur qui nous simple permission, Nous n'avons fait
qu'à l'époque où l'administration envoi à la librairie, justement, nos suffrages pour les priviléges
notoires pour le tramonto à M. de Villemaur ayant traité sévement sur plusieurs
objets, il a cherché à nous détourner de nos éditions. Mais à quoi qu'il puisse que
nous possédions un privilége, nous n'en pourrons pas regarder que le travail communiqué
appartenant plus qu'autre chose à l'éditeur. Nous n'avons pas de droit que nous devions faire pour
de l'ouvrage que nous n'en proposons. Nous n'avons pas de droit que nous devions faire pour
en priver le public. Nous sommes donc prêts, Monsieur, à venir donner à votre procureur
acquisition ou à lui qui se chargera de l'impression notre conformément à laquelle
nous avons donné à M. Moreau de Toulouse avec le nouveau volume que vous y avez
jointe.

Nous avons appris avec intérêt et plaisir le mauvais état de votre santé. Celle de notre
sœur, l'ayant été n'est pas meilleure. Il est depuis peu, malaise dans son état pour une
suite, et il n'a été dans une qui se renouvelent alternativement. La situation n'est pas
point de nous présenter la force ou la force respecté à laquelle nous réunissons celle de

sentiment ou lequel nous avons l'honneur d'être

Monsieur

Notre humble et triste
Jean Marie Bruylants

Cachet noir

A Monsieur

Monsieur D'Alembert ~~je vous~~
~~propose de l'acquérir~~ ~~français~~
~~à l'enseignement~~ ~~de la~~, ~~Berlin~~
~~dans le pour de l'œuvre~~

A Paris